



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

N°19/056
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT QUENTIN

Objet :

Grille Tarifaire RI pour les usagers :

- Dotés de bacs
- Dotés de badges
- En habitat collectif non équipé

Tarification concernant l'accès des professionnels en déchetteries.

DATE DE CONVOCATION :

12 avril 2019

Nombre de membres

En exercice : 77

Titulaires Présents : 35

Absents : 31

- Dont suppléés : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 45

- Dont « pour » : 45

- Dont « contre » : 0

- Dont abstention : 0

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 24 avril à 19 heures, les membres du Conseil de Communauté dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois à Bellicourt, sous la présidence de Monsieur LECLERE Marcel, Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BELMERE, F. PASSET, NORVEZ, GRAS, Marcel LECLERE, ROJO, NOIRET, PICARD, TASPINAR, MARQUET, MARECAT, CHOPIN, DELTOUR, LEMPEREUR, GABELLE, Jean-Marie REMY, DOGNA, BLAUWART, GILLINGHAM, DOBBELS, BULTEL, DENIZON, VARLET, HOCQUET, J-M LEMAIRE, RICOUR, DENAVEAUT, PLE, CORNAILLE, NUTTENS, THIERY, FROMENT, LOCQUET, CARE, LAUDE, PAMART, HUMAIN, P. REMY, MUDRAKOWSKA, PRUVOST, PASSET, VERDEZ, MARIE.

M. Jean-Michel MARIN Délégué d'Etreillers donne pouvoir à M. Jean-Marie REMY Maire, Délégué d'Etreillers.

Mme Caroline LANGNY Déléguée d'Holnon, donne pouvoir à M. Jean-Marc LEMAIRE Maire, Délégué d'Holnon.

Représentés ou excusés :

Mesdames et Messieurs HERLANT, Vincent DUQUENNE, Audrey DUQUENNE, CUNOT, MARIN, MICHALAK, PAVIE, LANGNY, D'HORME, FROMENT, VANDENBULCKE, TREPANT, MICHAUT, RICHET, MERLIN, COLLET, JEANJEAN, LEGRAND, BONIFACE.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LIMPENS, Karoline LECLERE, DE STEUR, TAMPIGNY, MARRON, ROY, VANELLÉ, DECLINCOURT, GYSELINCK, DE MOUSTIER, DEGUISÉ, CORDIER, DENIVET, P.FLAMANT, A. FLAMANT, DUPUY, DESMASURES, LHOTTE, COHENDET, DRUELLE, DE ROMANCE, BOUDJEMLINE, PARENT, Cathy LEMAIRE, URIER, THOMAS.

M. NOIRET a été élu secrétaire.

Monsieur le Vice-Président propose au Conseil de délibérer sur le tarif de la redevance incitative à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **Pour les usagers dotés de bacs :**

		Tarif TTC 2018(€)	Tarif final TTC (€)	Tarif 2019 TTC (€)
Part fixe	Abonnement unique	29	29	31
	Abonnement proportionnel	0.535	$0.535 \times V^*$	$0.535 \times V^*$
	Levées incluses	0.018	$12 \times 0.018 \times V^*$	$12 \times 0.018 \times V^*$
Part variable	Entre 13 et 40 levées	0.028	$0.028 \times B^* \times V^*$	$0.028 \times B^* \times V^*$
	Au-delà de 41 levées	0.041	$0.041 \times B^* \times V^*$	$0.041 \times B^* \times V^*$

A* = nombre d'ouvertures incluses dans la part fixe selon la composition du foyer

B* = nombre d'ouvertures supplémentaires

V* = volume du bac selon la composition du foyer

- **Pour les usagers dotés de badges :**

		Tarif TTC 2018 (€)	Tarif final TTC (€)	Tarif 2019 TTC (€)
Part fixe	Abonnement unique	29	29	31
	Abonnement Prop.	0.535	$0.535 \times V^*$	$0.535 \times V^*$
	Ouvertures incluses	0.018	$A^* \times 0.018 \times 40$	$A^* \times 0.018 \times 40$
Part variable	Ouvertures supplémentaires	0.028	$0.028 \times B^* \times 40$	$0.028 \times B^* \times 40$

- **Pour les usagers dotés de bacs et de badges en résidence secondaire :**

		Tarif 2019 TTC (€)
Part fixe	Abonnement au service	31 €
	Abonnement au volume du bac	$0.535 \times V^*$
Part variable	Nombre de levées réelles	$0.018 \times V^* \times \text{levées}$

- **Pour les Habitats collectifs non équipés :**

Composition du foyer	Tarif appliqué	Tarif 2019
1 personne	= 113 €	= 115 €
2 personnes	= 174 €	= 176 €
3 personnes	= 234 €	= 236 €
4 personnes	= 291 €	= 293 €
5 personnes et +	= 342 €	= 344 €

Les logements collectifs concernés sont :

Résidence le Grand Monarque à LEHAUCOURT
Résidence rue Maurice Ravel à FRESNOY LE GRAND
Résidence rue Pierre de Coubertin à FRESNOY LE GRAND

- **Pour les usagers résidant dans une impasse ou un écart de plus de 250 mètres :**

Il est demandé d'amener leurs poubelles sur un point déterminé par le circuit de collecte du camion.

Afin de prendre en considération cette contrainte, une exonération à hauteur de 50 % est appliquée.

- **Pour l'accès des professionnels aux déchetteries :**

- 25 euros pour les fourgons
- 40 euros pour les plus grands camions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les tarifications pour les usagers dotés de bacs, de badges, les usagers dotés de bacs et de badges en résidence secondaire, en habitat collectif non équipé, ainsi que la tarification concernant l'accès aux déchetteries des professionnels.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

le Président



MARCEL LECLERE